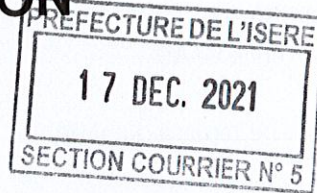


# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre, et possède son propre budget.

Le CCAS de Meylan dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe autonome pour l'établissement Résidence autonomie « Pré Blanc » (RPA). Préalablement à leur vote, un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport. Le budget prévisionnel 2022 de la RPA ayant été voté le 25 octobre 2021, le rapport concerne plus particulièrement le budget primitif 2022 du CCAS, et fera l'objet d'une délibération spécifique.

Les budgets du CCAS doivent répondre au mieux aux préoccupations de la population Meylanaise tout en intégrant les contraintes liées au contexte difficile, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de Finances ainsi qu'aux répercussions de la métropolisation.

### I/ Données socio-démographiques de Meylan

- le nombre d'habitants de la commune (estimation janvier 2020) : 17 129 habitants,
- une population vieillissante : 33 % de la population est âgée de plus de 60 ans, une surreprésentation de la population de plus de 60 ans, notamment en comparaison de l'agglomération grenobloise ou du département,
- environ 40% des personnes âgées de 80 ans ou plus vivent seules, des effectifs en hausse entre 2012 et 2017,
- une forte diminution du nombre de jeunes de moins de 20 ans et de la population âgée de 20-59 ans, accompagné par un phénomène de géronto-croissance et de vieillissement important de la population communale entre 2012 et 2017,
- la composition des familles : un nombre important de couples sans enfant (54.4 %), mais une présence notable des familles monoparentales (14,2 % soit 676 familles monoparentales), des personnes seules (1906 femmes et 1998 hommes),
- des niveaux de revenus très confortables mais qui ne doivent pas cacher des situations fragiles pour une partie de la population,
- une proportion de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (1,2 %) inférieure à celle du département (4,5 %) et de la France métropolitaine (6,4 %),
- 2 728 allocataires CAF
- 312 personnes couvertes par le RSA (Revenu de Solidarité Active).

Les données socio-démographiques seront prochainement actualisées au rendu de l'analyse des besoins sociaux en 2022.

## II/ Organisation administrative du CCAS

En 2021, le personnel du CCAS est composé de 47 agents :

- 1 directeur,
- 6 agents administratifs,
- 1 responsable d'une unité SAAD
- 1 responsable adjoint de l'unité SAAD
- 14 aides à domicile,
- 1 agent affecté au portage de repas à domicile,
- 1 animatrice lien social,
- 1 conseillère en économie sociale et familiale,
- 2,5 assistants socio-éducatifs affectés à l'instruction des dossiers d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- 15 agents de la Résidence autonomie « Pré Blanc », dont un médecin coordonateur (3h/semaine), une infirmière à mi-temps, une aide-soignante à plein temps et un psychologue (4h/semaine) dont 5 gardes de nuit + week-end
- 1 responsable d'une unité logement social
- 1 chargé d'accueil logement social
- 1 chargé de mission action sociale

Par ailleurs, le CCAS bénéficie d'un soutien technique de la part de plusieurs services de la ville (finances, ressources humaines, informatique, juridique, centre technique...) dans le cadre d'une convention d'assistance.

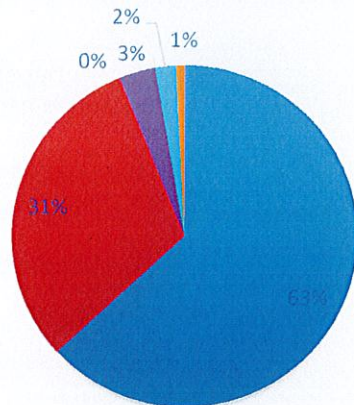
Le temps de travail effectif pour 2021 est de 1575 heures pour un agent à temps complet (35h). Le CCAS est associé aux groupes de travail de la ville pour le travail au passage des 1607 h pour 2022.

En 2021 :

- Suite à la refonte de l'organigramme, le CCAS est devenu Département Action Sociale/CCAS. L'unité logement sociale a intégré le Département Action Sociale, ainsi que le chargé de mission Action Sociale en charge en outre, du projet maison de santé pluridisciplinaire.
- Un nouvel agent administratif a rejoint le service administratif et budgétaire, (départ à la retraite)
- Au départ en congé maternité d'un référent APA, un nouvel agent a été recruté

### III/ Les ressources

#### Origine des recettes (projet BP 2022)

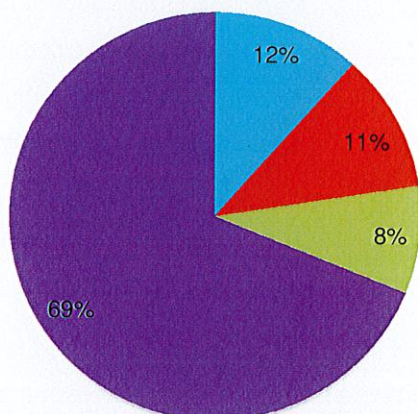


- 63,2% - Subvention ville
- 30,6% - Gérontologie
- 0% - Refacturation téléphonie ville
- 3,4% - Refacturation RPA
- 2% - Solidarité
- 1% - Assurance du personnel

- La subvention versée par la commune reste stable par rapport à 2021, et demeure la recette la plus importante du CCAS.
- Malgré les difficultés rencontrées par le service d'aide à domicile qui n'arrive pas avoir son effectif opérationnel au complet dû aux problèmes d'absences et des difficultés à recruter, les heures réalisées sont en augmentation (nov 2020 : 12511,86 h en raison d'une moyenne de 1200 h environ , les 13 711 h devraient être réalisées en décembre 2021 contre 11 224 en 2020).  
Le portage de repas à domicile est en net progression du fait d'une réorganisation des tournées. La recette estimée pour 2022 est de 80 000 € soit 12000 € de plus qu'en 2021.
- Le financement par le Conseil départemental de l'instruction des dossiers APA reste stable. Les situations de signalement complexes concernant les personnes vulnérables + et - 60 ans prises en charge ont été en nettes progression cette année.
- Pas d'emprunt d'équilibre envisagé, le CCAS n'a pas d'encours de dette, les travaux de rénovation ou de mise aux normes sont autofinancés.

## IV/ Les dépenses

### Ventilation des dépenses (projet BP 2022)



- 11,6% - Dépenses générales de fonctionnement
- 11% - Dépenses de gérontologie
- 9% - Dépenses de solidarité
- 69% - Dépenses de personnel

L'année 2021 reste une année difficile du fait du contexte pandémique, toutefois, l'objectif a été de retrouver un fonctionnement en maintenant ou retrouvant les principales actions du CCAS en direction des séniors, des personnes isolées et des familles démunies.

Cependant quelques réalisations se sont concrétisées :

- Une réorganisation en interne concernant le budget a permis une meilleure gestion et accompagnement de ce dernier.
- Après la consultation de différents prestataires, l'analyse des besoins sociaux a débuté au dernier trimestre 2021.
- Le travail relatif aux critères pour l'attribution des subventions aux associations a été réalisé entraînant une baisse de l'enveloppe globale sur le BP 2022
- Le forum Sénior et un temps fort sur les soins palliatifs ont été organisés
- Les « Vœux du Maire » avec bal, stand, ateliers se sont déroulés en juillet.
- Le « social en action » n°1 a été finalisé

Donc pour cette année 2022, les perspectives de travail et de réflexion sont :

- Organiser les vœux du Maire en janvier et un bal en juillet
- Finaliser l'analyse des besoins sociaux,
- Continuer la réflexion autour du projet Habitat inclusif PLM
- Rédiger « le social en action » n° 2 et 3
- Renouveler le marché pour le portage de repas et la restauration de pré blanc
- Suivre les travaux de pré blanc avec la SDH
- Rédiger le projet ex-école des buclos pour lancer une consultation pour trouver un programmiste
- Produire l'enquête externe pour la résidence autonomie et la convention du CPOM pour la résidence
- Renouveler la convention du CPOM pour le service d'aide à domicile, produire l'enquête de satisfaction
- Créer un jardin solidaire